

	Matières	Cred	COEFF.	ECTS	VH
SEMESTRE 1 - 30 ECTS					
Mobiliser des connaissances hautement spécialisées en droit des affaires	2 UE obligatoires :			30	30
	UE 1 :			21	21
	2 CM assortis de 2 TD obligatoires				
	● CM Droit européen des contrats & de la consommation	☐	7	7	33
	TD Droit européen des contrats & de la consommation	☐			15
	● CM Droit des sûretés	☐	7	7	33
	TD Droit des sûretés	☐			15
	UE 2 :			7	7
	2 CM obligatoires				
	● Droit bancaire	☐	3,5	3,5	33
	● Droit de la propriété intellectuelle	☐	3,5	3,5	33
Maîtriser la diversité du droit des affaires	Choisir 2 CM entre :			7	7
	● Introduction au droit international privé	☐	3,5	3,5	33
	● Droit des régimes matrimoniaux	☐	3,5	3,5	33
	● Droit des assurances	☐	3,5	3,5	33
	● Droit fiscal des affaires 1	☐	3,5	3,5	33
	● Droit du commerce international	☐	3,5	3,5	33
Communiquer dans un contexte international	Choisir 1 TD de langue entre :			2	2
	● Anglais	☐	2	2	15
	● Espagnol	☐	2	2	15
Valoriser son engagement dans la société	Enseignements soumis aux Points Bonus : Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point. Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre. Chaque activité est évaluée par une note sur 20. Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant : 0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis. En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1. La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée de l'établissement (cf. détails sur la page points bonus sur www.cyu.fr)				

UE : Unité d'enseignement - **COEFF** : Coefficient - **ECTS** : Système de Transfert de Crédits Européens - **VOL** : Volume horaire



Matières		CHRON	COEFF.	ECTS	VOL
SEMESTRE 2 - 30 ECTS		30	30	243	
Mobiliser des connaissances hautement spécialisées en droit des affaires	2 UE obligatoires :	21	21	162	
	UE 1 :	14	14	98	
	2 CM avec TD obligatoires				
	● CM Droit de la concurrence & de la distribution	☐	7	7	33
	● TD Droit de la concurrence & de la distribution	☐			15
	● CM Droit des entreprises en difficulté	☐	7	7	33
	● TD Droit des entreprises en difficulté	☐			15
	UE 2 :	7	7	45	
	2 CM obligatoires				
	● Grands principes du droit numérique	☐	3,5	3,5	33
	● Projet professionnalisant encadré : chaire "droit de la consommation"	☐	3,5	3,5	33
Maîtriser la diversité du droit des affaires	Choisir 2 CM entre :	7	7	66	
	● Droit matériel de l'Union Européenne	☐	3,5	3,5	33
	● Droit immobilier	☐	3,5	3,5	33
	● Droit de l'environnement	☐	3,5	3,5	33
	● Droit pénal des affaires	☐	3,5	3,5	33
	● Droit financier	☐	3,5	3,5	33
Communiquer dans un contexte international	Choisir 1 TD de langue entre :	2	2	15	
	● Anglais juridique	☐	2	2	15
	● Espagnol	☐	2	2	15
Valoriser son engagement dans la société	Enseignements soumis aux Points Bonus : Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point. Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre. Chaque activité est évaluée par une note sur 20. Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant : 0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis. En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1. La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée de l'établissement (cf. détails sur la page points bonus sur www.cyu.fr)				

UE : Unité d'enseignement - COEFF : Coefficient - ECTS : Systeme de Transfert de Credits Europeens - VOL : Volume horaire